

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal

Le lundi, 20 avril 2026 à 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 20 avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caissesudouestmontreal

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption d'une modification au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC)
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration (si applicable)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer de 13 à 11 le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration. Les postes à abolir sont un poste échéant à l'assemblée générale annuelle 2026 et un poste vacant échéant à l'assemblée générale annuelle 2028. Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.
- Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

6 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit 5 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans. Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 du RIC est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir, tous pour un mandat de 3 ans.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2026 à 15h00.

Si la modification à l'article 7.2 du RIC est rejetée :

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration
(élues par acclamation)

BÉLANGER, Daniel

DIONNE, Rolland

HAMEL, Line

HIMA BEZOT, Klodiana

NTWARI, Armel

ODHIAMBO, Neddy

Si la modification à l'article 7.2 du RIC est adoptée :

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration
(votation en différé)

BÉLANGER, Daniel
DIONNE, Rolland
HAMEL, Line

HIMA BEZOT, Klodiana
NTWARI, Armel
ODHIAMBO, Neddy

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet www.desjardins.com/caissesudouestmontreal ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 17 mars 2026

Sylvie Charbonneau, secrétaire